

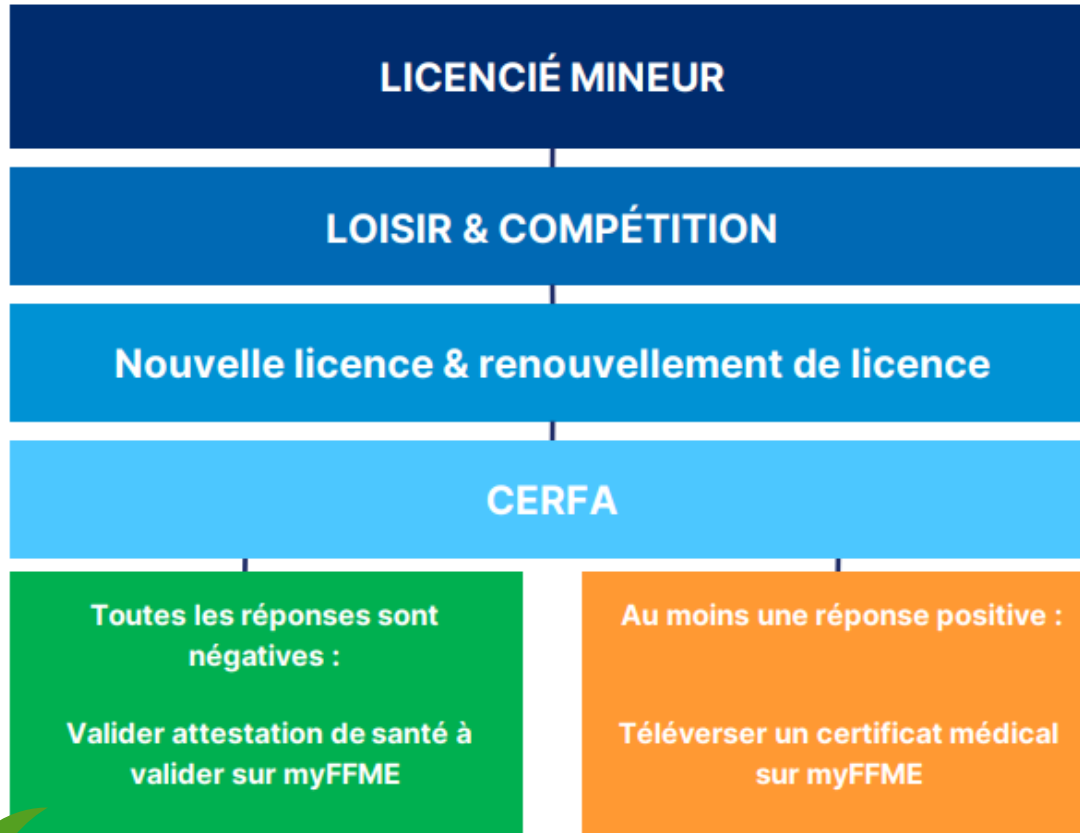


Certificat medical OU Attestation de santé ?



Certificat médical ou Attestation de santé

pour un **mineur** à un moment donné entre le 01/09/2024 et le 31/08/2025 ?



Les certificats médicaux sont valables 3 ans – pour un renouvellement de licence, le licencié doit pouvoir valider l'attestation de santé. À défaut, il fournit un nouveau certificat médical.

Il vous suffira d'attester que le Questionnaire de santé vous permet la pratique en 2024-2025,
- sur notre site à la demande d'inscription
- Sur le site myFFME au moment de télécharger votre licence

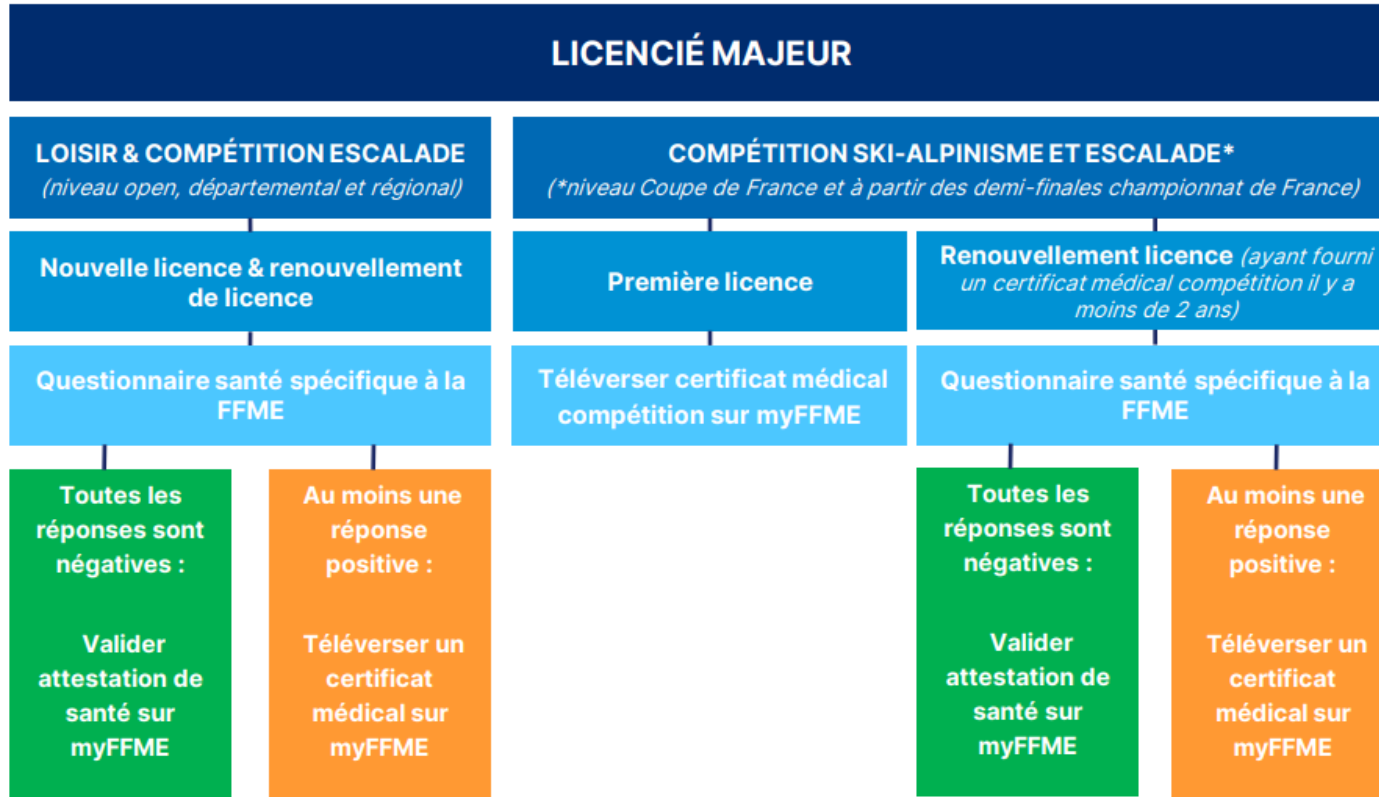
[Télécharger le questionnaire de santé](#)



[Certificat médical à utiliser](#)

Certificat médical ou Attestation de santé

pour un **majeur** à tous les moments de la période entre le 01/09/2024 et le 31/08/2025 ?



Les certificats médicaux sont valables 3 ans – pour un renouvellement de licence, le licencié doit pouvoir valider l'attestation de santé. À défaut, il fournit un nouveau certificat médical.

[Télécharger le questionnaire de santé pour majeurs](#)



[Certificat médical à utiliser](#)

Il vous suffira d'attester que le Questionnaire de santé vous permet la pratique en 2024-2025,

- sur notre site à la demande d'inscription
- Sur le site myFFME au moment de télécharger votre licence



<https://www.tag.asso.fr>

Pour en savoir plus...

... cliquez sur le theme qui vous intéresse



Tarifs club
2024-2025

Comment
s'inscrire au
TAG

Aidez-nous,
devenez
bénévole !

Envoyer un
mail au TAG

